

# **Challenge des sous-bois**

## **Ecole de cyclisme**



### **REGLEMENT 2025-2026**

#### **Art 1. Catégories :**

Le challenge est ouvert à tous les licenciés FFC filles et garçons des catégories :  
U7 – U9 – U11 – U13

La réglementation de la Fédération Française de Cyclisme en vigueur le jour de l'épreuve est applicable pour toutes les catégories.

#### **Art 2. Calendrier :**      Le challenge comprend les 7 épreuves suivantes :

- Dimanche 19 octobre : Cesson Sévigné
- Dimanche 26 octobre : Pleudihen sur Rance
- Mardi 11 novembre : St Jacques de la Lande
- Dimanche 23 novembre : Châteaugiron
- Dimanche 30 novembre : Vern sur Seiche
- Dimanche 14 décembre : St Congard
- Dimanche 25 janvier : Iffendic

**Art 3. Attribution des points** Un classement distinct pour les filles et les garçons sera établi.

<b>1<sup>er</sup></b>	<b>2<sup>ème</sup></b>	<b>3<sup>ème</sup></b>	<b>4<sup>ème</sup></b>	<b>5<sup>ème</sup></b>
20 pts	18 pts	16 pts	15 pts	14 pts
<b>6<sup>ème</sup></b>	<b>7<sup>ème</sup></b>	<b>8<sup>ème</sup></b>	<b>9<sup>ème</sup></b>	<b>10<sup>ème</sup></b>
13 pts	12 pts	11 pts	10 pts	9 pts
<b>11<sup>ème</sup></b>	<b>12<sup>ème</sup></b>	<b>13<sup>ème</sup></b>	<b>14<sup>ème</sup></b>	<b>15<sup>ème</sup></b>
8 pts	7 pts	6 pts	5 pts	4 pts

Tout coureur classé : 1 point

Points Bonus : Si l'enfant a participé à au moins à 5 épreuves : + 20pts

**Art 4.** Le classement général prend en compte l'addition du nombre de points obtenus sur l'ensemble des manches du challenge.

En cas d'égalité, la dernière épreuve sera prise en compte.

Chaque club est responsable des résultats de la course qu'il organise.

**Art 5.** Les trois premières et les trois premiers des catégories U7 – U9 – U11 – U13 seront récompensés, en fin de saison. Pour prétendre aux prix, obligation de participer à un minimum de 4 épreuves et être présent lors de la cérémonie de récompenses organisée début février.

**Art 6.** Tous les cas non prévus au présent règlement sont du ressort des organisateurs du challenge.

**Art 7.** En cas de non-respect des règles de convivialité du cyclo-cross et/ou de non-respect des commissaires, des organisateurs, des concurrent(e)s par les enfants et/ou par les parents ou l'entourage, des points de pénalités seront enlevés par les organisateurs du challenge.

**Art 8. Extrait de la réglementation FFC**

9.1.11 Le port du casque homologué et des gants sont obligatoires.

**Art 9. Grilles de départ**

Lors de la première épreuve à Cesson Sévigné, les 3 premières filles et les 3 premiers garçons du classement général de l'année dernière seront placés en première ligne.

Pour les autres jeunes, le placement sera libre

A partir de la deuxième épreuve, les jeunes (*engagés via espace club*) seront placés sur la ligne de départ en fonction du classement général. 1 à 2 colonnes seront réservées aux féminines. Ce nombre pourra évoluer selon le nombre de féminines engagées.

Pour les inscriptions sur place et les VTT, les jeunes s'élanceront en dernière ligne.

Les U7 s'élanceront, dans la mesure du possible, derrière les U9.

**Comité d'organisation du Challenge des sous-bois Ecole de Cyclisme**  
**Stéphanie HEULOT 06 65 58 42 95**

**Comité d'organisation du Challenge des sous-bois**  
**Patrick FRIN (Président) 06 38 35 88 66**



Association Cycliste Brétillienne Organisation  
Challenge des Sous-Bois